

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-943

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par **l'entreprise Déménagements LEBOURGEOIS** sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **dans le cadre du déménagement de Monsieur DE GAETANO Jean-Michel qui aura lieu au 12 Rue de la Juridiction et au 11 rue des Cuisiniers le lundi 05 janvier 2026**

CONSIDERANT que ce déménagement sera de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules à moteur ou engins à deux roues sera interdite **le lundi 05 janvier 2026, de 08h00 à 18h00** :

- *Rue de la Juridiction au droit du n°12 et rue des Cuisiniers au droit du n°11*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise Déménagements LEBOURGEOIS.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le dix-huit décembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile.

